

## COP 24 : Le Maroc, référence en matière de lutte contre le changement climatique

Le Maroc figure parmi 32 pays ayant réalisé des progrès significatifs en matière de lutte contre le réchauffement climatique, selon une étude de *Climate Action Tracker* (CAT), réalisée par l'institut des analyses climatiques et la société de consulting *Ecofys*, rendue publique à Katowice en marge de la COP24.

L'ambition du Maroc en matière d'atténuation des GES repose sur une importante *transformation* du secteur de l'énergie en vue de réduire la grande dépendance du pays aux importations et à accroître l'utilisation de sources d'énergie renouvelable.

Le Maroc s'est fixé quatre objectifs pour cette COP24 :

- Garantir la pleine application de l'Accord de Paris ;
- mobiliser le soutien technique et financier aux programmes nationaux ;
- consolider le leadership du Maroc et son rôle dans la coopération Sud-Sud ;
- continuer à promouvoir les initiatives des pays en développement et des pays pauvres lancées à la COP22 et la COP23 (groupe Afrique, Dialogue de Talanoa, etc.).

En matière d'atténuation, le Maroc s'est fixé pour objectif de :

- réduire les émissions de GES de 42% à l'horizon 2030 ;
- atteindre 52% de la puissance électrique à partir de sources renouvelables à l'horizon 2030,
- réduire la consommation d'énergie de 15% à l'horizon 2030 ;
- réduire les subventions publiques aux combustibles fossiles ;
- augmenter de façon substantielle l'utilisation du gaz naturel grâce à des projets d'infrastructures permettant l'importation de gaz naturel liquéfié.

### Les principaux points de négociations climatiques du Maroc

- L'effort que le Maroc devra consentir pour atteindre ces objectifs nécessite un investissement global de 50 milliards de dollars entre 2010 et 2030 par un appui international grâce aux mécanismes de la finance climat notamment pour les secteurs de l'eau, de la forêt et de l'agriculture qui constituent les secteurs les plus vulnérables au changement climatique ;
- **Le Maroc doit peser sur la question du financement des politiques climatiques** avec tous les pays pauvres et en développement, les plus vulnérables au changement climatique ; notamment sur la nouvelle campagne d'appel de fonds promis par le Nord à partir de 2025 ;
- **Le Maroc doit encourager la coopération Sud-Sud et porter la parole de l'Afrique avec ses voisins** : par exemple, il vient signer avec le Sénégal, à Katowice, un mémorandum d'entente sur la coopération dans le domaine de l'environnement, ce mémorandum vient consolider davantage les relations de coopération historiques et excellentes qui lient le Maroc et le Sénégal, insistant sur **la coopération Sud-Sud** notamment avec les pays de l'Afrique, qui constitue un axe prioritaire de la politique étrangère du Maroc. "*Cet engagement politique se traduit au très haut niveau de l'Etat par les actions du roi Mohammed VI, pour une solidarité agissante en faveur de l'Afrique* », a-t-elle dit, indiquant que le secteur de l'environnement constitue un domaine qui occupe, de plus en plus, une place importante dans les relations de coopération interafricaine.